

## **Territorialiser la gouvernance du développement : Réflexions à partir de deux territoires forestiers\***

Guy Chiasson  
Département de travail social et des sciences sociales  
Université du Québec en Outaouais  
Case Postale 1250, succursale Hull  
Gatineau, Québec  
J8X 3X7

Caroline Andrew	Édith Leclerc
École d'études politiques	Département de travail social et des sciences sociales
Université d'Ottawa	Université du Québec en Outaouais
550, rue Cumberland	Case Postale 1250, succursale Hull
Ottawa, Ontario	Gatineau, Québec
K1N 6N5	J8X 3X7

Cet article se veut une réflexion sur le thème de l'intégration d'acteurs sectoriels dans la gouvernance des territoires. Afin d'éclairer la question de l'articulation entre secteur et territoire, nous analysons deux initiatives locales de gestion des forêts publiques, mises en œuvre dans deux régions de l'Ouest du Québec. L'analyse, s'appuyant sur les travaux de la *territorialisation de l'action publique*, permet de dégager le caractère complexe des relations entre secteur et territoire dans le développement régional, ainsi que leur caractère incontournable pour une compréhension approfondie de la gouvernance territoriale.

---

\* Cet article a bénéficié du soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada par l'entremise du projet *La gouvernance locale dans les régions québécoises périphériques*. Il a également pu compter sur le travail de Frédéric Labonté comme assistant de recherche.

Plus précisément, nous envisageons cette *gouvernance territoriale* (Carrier et Côté 2000; Pasquier et al. 2007; Guesnier 2005) du point de vue de son rapport avec les acteurs sectoriels. La gouvernance territoriale doit ou peut souvent compter sur la participation active d'acteurs inscrits dans une logique sectorielle, que ce soit des antennes régionales des États centraux ou d'autres acteurs redevables à une structure hiérarchique verticale. Les travaux en développement régional ont peu documenté le rôle de ces acteurs et de leur articulation à la gouvernance des territoires. C'est pourquoi il nous semble important de le faire ici.

Notre analyse portera donc sur deux initiatives de gouvernance territoriale dans le domaine de la gestion des forêts publiques, soit sur deux projets de Table de gestion intégrée des ressources (GIR). La première de ces Tables GIR est située en Abitibi-Témiscamingue sur le territoire de l'ancienne Municipalité régionale de comté (MRC) de Rouyn-Noranda, maintenant devenue la Ville de Rouyn-Noranda, tandis que la seconde (la Table 71-21-04) est située sur un territoire forestier, principalement dans la MRC Pontiac. Ces projets ont été étudiés et analysés dans le cadre du projet *La gouvernance locale dans les régions périphériques du Québec*.<sup>1</sup> L'objectif premier de ce projet de recherche n'était pas de comprendre les articulations entre les dynamiques territoriales et sectorielles d'acteurs. Néanmoins, les données colligées dans le cadre des Tables GIR ont soulevé d'emblée la question de la place des acteurs sectoriels dans la gouvernance territoriale.

### Repères méthodologiques

Le projet *La gouvernance locale dans les régions périphériques québécoises* a tout d'abord constitué, pour la région de l'Outaouais et celle d'Abitibi-Témiscamingue, un répertoire d'initiatives de gouvernance locale des forêts à partir duquel six cas (trois par région) ont été sélectionnés. Dans chacun des cas, nous avons mené des entrevues semi-dirigées avec un échantillon de répondants clés parmi les intervenants de l'initiative locale en question. Pour chacune des deux Tables GIR, nous avons rencontré une dizaine d'intervenants à l'automne 2004 et au printemps 2005. Tous étaient des participants aux travaux de la table de concertation locale. Les questions d'entrevue ainsi que les monographies de ces initiatives forestières se sont inspirées d'une grille de lecture préparée par Yvan Comeau (2003).<sup>2</sup> Avant de présenter les résultats de notre analyse, nous commençons par une discussion sur la question du rapport entre secteur et territoire dans le domaine des sciences régionales.

---

1. Ce projet a fait la monographie de six cas de gouvernance locale des forêts. Nous reprenons deux de ces cas ici. Pour une présentation plus élaborée de ce projet, voir la présentation qui en est faite dans Chiasson et al. (2003).

2. Pour une présentation plus élaborée de la méthodologie utilisée, voir le mémoire de maîtrise d'Édith Leclerc (2008).

## Les territoires à l'épreuve des secteurs

La notion de *territoire* a longtemps revêtu un sens politico-juridique (Caillose 2007) désignant l'espace d'exercice de la souveraineté de l'État. Ainsi, en intitulant son livre *La fin des territoires*, Bertrand Badie (1995) cherche à mettre l'accent sur la fin de la souveraineté de l'État régalien et westphalien. On peut remarquer que cette conception de territoire est fortement corrélée au concept de *gouvernement* et donc à un pouvoir politique centralisé dans les institutions publiques souveraines. Conçu ainsi, le territoire laisse peu de place à ce que l'on désigne aujourd'hui comme gouvernance.

Cependant, contrairement à ce que laisse entendre le titre du livre de Badie, la notion de *territoire* n'est pas en perte de vitesse dans les sciences sociales, où elle occupe depuis quelques années une place de plus en plus grande. Plusieurs livres parus depuis celui de Badie présentent le territoire comme une catégorie des sciences sociales (Pagès et Péliissier 2000; Antheaume et Giraut 2005) et témoignent d'une effervescence indéniable autour de ce concept. Ces travaux élargissent cependant la portée du concept de territoire bien au-delà de la définition juridico-politique qui avait dominé jusqu'alors. D'aucuns considèrent que nous faisons face à un lourd processus de *reterritorialisation* (Storper 1997; Boudreault 2004), c'est-à-dire à l'émergence de nouveaux espaces autres que l'échelle nationale (Brenner 1999), où l'action collective trouverait une cohérence nouvelle. Ces *nouveaux territoires de l'action publique* (Béhar 2000) sont, pour le moins, autant de lieux de *gouvernance* (Pinson 2003; Le Galès 1998; Tretter 2008; Andrew et Goldsmith 1998) que de lieux de *gouvernement*.

Les sciences régionales ne demeurent pas en reste face à cette émergence du *territoire* (défini comme un lieu de *gouvernance*) comme catégorie d'analyse. Elles ont accordé une place grandissante à ce concept qui, en fait, est devenu une pierre angulaire de l'étude des processus de développement des régions. Les travaux de John Friedman et Clyde Weaver (1978) en Amérique du Nord et ceux de Philippe Aydalot (1984) en Europe sont souvent cités comme les pionniers de cette intégration du *territoire* dans l'analyse du développement des régions (Chiasson 2000; Lafontaine et Jean 2005). Certaines contributions plus récentes, notamment celles de Bruno Jean au Québec, n'hésitent pas à parler de l'émergence d'un nouveau paradigme pour le développement des régions.

« Le concept de développement territorial propose bien plus qu'une autre manière de rendre intelligibles les réalités du développement régional et local à différentes échelles. Il s'agit d'un changement paradigmatique dans les études du développement régional [...] Avec la notion de développement territorial, les sciences sociales, dans une perspective multidisciplinaire et interdisciplinaire, se donnent les moyens de reconnaître l'importance du territoire, non seulement comme une réalité biophysique bien tangible, mais aussi comme une construction sociale. Et il s'agit là, pourrions-nous dire, de l'hypothèse centrale qui fonde ce nouveau paradigme scientifique et qui nous engage à développer un nouveau savoir sur la société québécoise » (Jean 2006 : 466-467).

L'abondance des travaux sur la *nouvelle géographie économique* (Benko et Lipietz 1992; Blanc 2000) est un exemple particulièrement éloquent de cette volonté d'inscrire le territoire au cœur des processus de développement des régions. Cette nouvelle géographie économique regrouperait, entre autres choses, un ensemble de perspectives analogues, dont celles des travaux californiens qui gravitent autour de ceux d'Alan Scott et Michael Storper (2003), les travaux surtout européens sur les *districts industriels* (Tremblay 1995; Becatini 1992) et les *milieux innovateurs* (Maillat 1992), sans oublier les travaux sur les dynamiques de *métropolisation* (Veltz 1996; Leresche et al. 1997). Un important point de convergence de ces travaux est le fait que le développement des régions est surtout attribuable au dynamisme des *territoires*, contrairement aux perspectives plus anciennes de développement régional centrées sur les politiques publiques de rééquilibrage spatial (Chiasson 1997; Blanc 2000) ou encore sur la logique du marché (Joannis et Martin 2005). Laurence Barnèche-Miqueu et Nathalie Lahaye (2005 : 115) résumant bien cette vaste perspective lorsqu'elles soutiennent :

« Il est aujourd'hui admis que le développement endogène du territoire, c'est-à-dire partant des ressources disponibles ou susceptibles d'être mobilisées, favorise la création d'activités locales. C'est le niveau de coopération des personnes, fondé sur la constitution des réseaux d'acteurs locaux, qui détermine pour une large part les performances locales. »

Comme le laisse entendre cet énoncé, le *territoire* est perçu par ces courants comme un espace où la proximité géographique et les liens de confiance permettent des dynamiques de collaboration entre les acteurs.

Cette perspective qui situe le potentiel de développement dans les relations de collaboration entre des acteurs territoriaux interpelle largement la question de la gouvernance. Helmsing (2001: 295) confirme ce lien entre territoire et gouvernance :

« Problems of co-ordination have multiplied, while uncertainties about outcomes have increased. In order to reduce or cope with these and associated problems (such as information asymmetries, moral hazard and opportunism), governance becomes a critical issue. This general argument can also be extended to the local level [...] the viability or strength of a regional production system depends as much on the firms as on the regulatory, co-ordinating and supporting institutions and the way in which they interact. Systems that are better able to handle these problems have a greater capacity for timely adaptations and this allows them to maintain a growth trajectory. New forms of governance are required, both between firms as well as between firms and territorial or public agencies. »

Un article récent et plutôt critique de Jean-Marc Callois (2007) permet de dégager un certain nombre de présupposés dans les travaux qui perçoivent le territoire comme un moteur du développement. Selon Callois, les travaux que nous venons

de citer (l'économie de proximité, les milieux innovateurs et les districts industriels) partagent une même approche qu'il qualifie *d'approche territoriale* :

« [L'approche] envisagée comme approche de recherche, sera définie ici par la réunion de deux hypothèses. Premièrement, elle suppose l'existence de territoires qui doivent être appréhendés comme des systèmes auto-organisés d'acteurs, et dans lesquels les dimensions économiques, socioculturelle et institutionnelle sont étroitement liées et « font système ». L'analyse d'un territoire doit être intégrée et non sectorielle, car l'étude séparée des différents secteurs d'activités ne permet pas la compréhension des mécanismes de développement dépendent dans une large mesure de facteurs socioculturels spécifiques à chaque territoire. » (Callois 2007 : 812).

De fait, l'approche territoriale tiendrait en quelque sorte pour acquis que les territoires peuvent être compris comme des systèmes capables de donner une cohérence à l'action, au-delà des frontières sectorielles.

Les critiques de Callois, à l'instar d'autres contributions récentes (Hadjimichalis 2006), ont fait valoir que l'approche territoriale a parfois surévalué la capacité des territoires à *faire système*, ou encore ont montré le défi que cela représente pour certaines régions moins bien dotées sur le plan du capital territorial (Chiasson et Andrew, à paraître). Nous inspirant en partie de ces critiques, nous voulons problématiser la gouvernance territoriale en mettant l'accent sur la place réservée aux acteurs sectoriels dans cette gouvernance. Les travaux qui se penchent sur le développement territorial ont, comme le suggèrent les critiques de Callois, tenu pour acquis la capacité de la gouvernance territoriale à intégrer les différents intérêts et acteurs sectoriels dans une dynamique transversale pour *faire système*.

L'importance de remettre en question la place des acteurs sectoriels dans les processus de gouvernance territoriale nous est notamment suggérée par un ouvrage assez récent paru sous la direction d'Alain Faure et d'Anne-Cécile Douillet (2005). Celui-ci fait écho à toute une série de publications européennes traitant de la question de la *territorialisation de l'action publique* (Douillet 2003; Faure 1997; Hassenteufel et Rasmussen 2000; Duran et Thoenig 1996; Joye et Leresche 1997). Il examine la notion de territoire moins dans l'objectif d'y voir un lieu d'où part le développement, que dans celui de bien saisir la capacité des territoires locaux à s'affirmer comme nouveaux cadres d'action publique.

La définition du territoire, dans l'ouvrage de Faure et Douillet, recoupe à peu de choses près celle que l'on retrouve dans l'approche territoriale. Selon les auteurs, la territorialisation signifie en effet une recherche de « transversalité ». Il est important de noter cependant que ces auteurs parlent habituellement de « territorialisation » plutôt que de « territoire ». Cette nuance permet de penser à une relation dynamique entre le territoire et son contraire, le secteur. Dans la conclusion, Douillet affirme :

« Chaque contribution [au volume] illustre à des degrés divers l'une ou l'autre composante de ce mouvement de territorialisation. La lecture de l'ouvrage ne conduit pas pour autant à conclure à la « fin des secteurs » comme d'autres avaient conclu à la « fin des terroirs » (Weber 1983) ou à la « fin des territoires » (Badie 1995). L'idée qui ressort de cette lecture est plutôt qu'il n'y a en fait aucune raison d'opposer « logiques territoriales » et « logiques sectorielles », de les penser comme concurrentes ou relevant de deux modes différents de structuration de l'action publique » (Douillet 2005 : 275).

Par ailleurs, dans un des chapitres de l'ouvrage, Jacques de Maillard et Sébastien Roché constatent cette territorialisation dans le champ de la sécurité. Ce qu'ils en disent nous apparaît particulièrement éclairant :

« Qu'entendons-nous par territorialisation ? Nous envisageons ici la localisation des enjeux, des problèmes et des solutions concernant le traitement de la délinquance, par la mobilisation des moyens répressifs et préventifs. De plus, la territorialisation est, dans notre esprit, liée à la question de l'action collective et du partenariat. Poser l'action collective à partir du territoire, c'est considérer que peuvent s'agréger localement des intérêts organisationnels spécifiques et se mettre en place des cadres et procédures de traitement des problèmes associant divers acteurs (élus ou administratifs, nationaux ou territoriaux, assurant la prévention ou la répression notamment) » (p. 34).

Dans ce cas, la territorialisation de l'action publique en matière de sécurité sous-entend le renforcement de la collaboration transversale entre les acteurs associés à la prévention et ceux associés à la répression. Cependant, pour de Maillard et Roché, comme pour l'ensemble des auteurs de l'ouvrage, cette recherche du territoire, et donc de plus de transversalité, reste douteuse – non pas qu'elle soit totalement absente, mais plutôt qu'elle n'arrive pas à complètement décloisonner les logiques sectorielles.

Nous ferons appel à ce concept de *territorialisation* afin de mettre en lumière une dimension qui nous semble être un point aveugle de la plupart des travaux sur le développement territorial, c'est-à-dire l'articulation complexe entre logiques territoriales et sectorielles. Comme nous l'avons suggéré plus haut, l'approche territoriale a tendance à tenir la territorialité pour acquise ou, en d'autres mots, la capacité des territoires à mener des actions transversales et horizontales alors que cette territorialité pose problème, du moins dans un certain nombre de régions délaissées par les analystes du développement territorial. Selon les travaux regroupés dans l'ouvrage de Faure et Douillet, la *territorialisation* serait plutôt un processus dynamique qui opère dans le cadre d'un rapport complexe entre les logiques et les acteurs sectoriels.

## La gestion « intégrée » des forêts publiques

Traditionnellement, les acteurs territoriaux ont joué un rôle plutôt marginal dans la gestion des forêts publiques au Québec. Les décisions en matière d'aménagement forestier relevaient surtout des experts de l'État chargés de l'élaboration des normes d'aménagement et des industriels chargés de la responsabilité concrète de planification des travaux sur le terrain (Chiasson et al. 2006; Chiasson 2004). Ce n'est qu'à partir des changements apportés récemment au régime forestier que des acteurs ancrés dans les territoires, notamment les municipalités mais aussi d'autres intervenants forestiers locaux et régionaux (Blais et Chiasson 2005) ont pu assumer un rôle un peu plus actif dans la gouvernance forestière. Un des changements qui retiendra ici notre attention est l'obligation, imposée par la *Loi sur les forêts* aux titulaires d'un Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF),<sup>3</sup> de soumettre aux autres utilisateurs et parties prenantes de la forêt (p.ex., pourvoyeurs, groupes écologistes, associations de loisirs forestiers et communautés autochtones) leur plan d'aménagement aux fins de consultation. Bien que la Loi ne précise pas les modalités exactes de participation de ces groupes (Lecomte et al. 2005), cette obligation a facilité la mise sur pied de Tables GIR dans plusieurs régions forestières (Chiasson et al. 2006).

La création des Tables GIR avait pour objet explicite de favoriser une gestion davantage consensuelle des forêts locales (Leclerc 2008). Auparavant, le contrôle exercé par les industriels sur la planification s'appuyait sur un seul référentiel, négligeant les points de vue, les visions du monde et les intérêts des autres acteurs (Chiasson et al. 2005). Concrètement, cela s'est souvent traduit par des conflits d'usage sur les parterres de coupe et par des tensions entre les industriels et les autres usagers. Un participant à une Table GIR abonde en ce sens quand il avance : « les gens n'avaient pas accès aux compagnies pour leur dire ce qu'ils voulaient et ce qu'ils pensaient » (Entrevue O2).

Les Tables GIR font donc le pari de mieux intégrer les points de vue de ces autres acteurs en leur offrant un droit de regard et de participation dans les exercices de planification des compagnies, avec la volonté de favoriser des consensus entre les différentes parties prenantes. Le terme *intégrée* dans l'expression *gestion intégrée des ressources* renvoie à cette volonté de mieux incorporer les autres usagers et intérêts forestiers dans la planification forestière locale. Les Tables GIR peuvent donc être considérées, de prime abord, comme des mécanismes de gouvernance territoriale. Les deux Tables que nous avons étudiées s'appuient sur des territoires forestiers locaux. On peut cependant noter avec intérêt que le découpage de ces territoires répond à des logiques différentes. Dans le cas de la Table GIR 71-21-04, le territoire couvert est celui de deux *aires*

---

3. Rappelons que les CAAF représentent, depuis 1986, le principal mécanisme d'attribution de bois publics aux industriels forestiers. Par l'entremise des CAAF, l'État garantit aux compagnies un volume de bois. En contrepartie de ces volumes, les industriels ont des responsabilités en matière d'aménagement des forêts visées.

*communes*,<sup>4</sup> c'est-à-dire un découpage administratif issu du régime des CAAF, tandis que la Table GIR de Rouyn-Noranda s'appuie sur un territoire de municipalité régionale de comté du même nom. Outre cette différence, les deux Tables GIR ont fait preuve d'une volonté d'intégrer une pluralité d'intérêts dans la gouvernance. Autant à Rouyn-Noranda que dans l'Outaouais, les Tables GIR ont invité un large éventail d'acteurs à participer à leurs travaux, de sorte à refléter la diversité des usages des forêts locales. Comme on peut s'y attendre, on y retrouvera les acteurs ayant une expérience de longue date des processus décisionnels forestiers, comme des industriels titulaires de permis d'approvisionnement sur l'aire commune, ainsi que plusieurs représentants du bureau régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Des propriétaires de pourvoies, des clubs de loisirs en forêt (p. ex., marche, chasse et pêche, motorisés et canotage), des associations de propriétaires de chalets, des trappeurs, des groupes écologistes ainsi que des représentants des deux MRC concernées, entre autres, seront également appelés à y participer.

Cette initiative témoigne d'une intention, du moins initiale, de mettre en place une gouvernance davantage transversale ou horizontale à l'échelle du territoire. Cette gouvernance serait transversale dans le sens où elle permettrait de réconcilier, à l'échelle du territoire, les usages industriels axés sur l'approvisionnement durable en matière ligneuse pour les usines (Bouthilier 2001; Chiasson et al. 2005) d'une part et, d'autre part, les intérêts qui privilégient toutes sortes de rapports avec la forêt ainsi que la valorisation d'autres aspects de la forêt (tels que la biodiversité, la faune, la flore, les paysages, les emplois et le savoir traditionnel autochtone).

Si certains des participants aux Tables GIR sont des acteurs fortement ancrés dans le territoire avec un mandat territorialisé, comme les deux MRC, Pontiac et Rouyn-Noranda, plusieurs autres s'inscrivent plutôt dans une logique sectorielle. C'est le cas des industriels qui possèdent, pour la plupart, plusieurs usines réparties entre divers territoires du Québec et même de l'Amérique du Nord. C'est le cas également des représentants régionaux de l'État québécois qui sont redevables en premier lieu à une structure décisionnelle verticale. Plusieurs autres acteurs comme certains groupes écologistes ou des associations touristiques sont également parties prenantes de réseaux organisés à l'échelle du Québec. Dans le cas de la Table 71-21-04, certains feront d'ailleurs remarquer (Entrevue O1) que « la philosophie plus spirituelle » de certains acteurs provenant de l'« extérieur » sera souvent difficilement conciliable avec la vision des populations locales qui privilégient largement la préservation des emplois forestiers.

Ces différents participants aux travaux des Tables GIR ont une faible dépendance au territoire (Blais et Chiasson 2005). Ils sont plutôt des acteurs sectoriels, du moins si l'on adopte la définition bien connue de secteur que propose Pierre Muller (1985: 165-188), c'est-à-dire un : « assemblage de rôles sociaux

---

4. Les aires communes sont un découpage du territoire forestier délimité par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Les volumes de bois prévus par un CAAF sont récoltés sur le territoire de l'aire commune. Une aire commune regroupe habituellement plusieurs bénéficiaires, dont des industriels titulaires de CAAF.



structuré autour d'une logique verticale et autonome de reproduction ». À son avis, le secteur renvoie non seulement à une logique d'intégration verticale, mais également aux identités d'acteurs ayant des compréhensions communes de problématiques qui viennent donner une cohérence ainsi qu'une permanence aux secteurs. Le pari des Tables GIR est d'amener ces acteurs, inscrits dans des logiques sectorielles, à dépasser leur ancrage dans un secteur pour converger vers des visions communes de la forêt et de son aménagement. Au cours des entrevues, les participants aux deux Tables GIR ont mentionné à maintes reprises que la gouvernance territoriale arrive avec peine à décloisonner la gestion de la forêt locale.

Les travaux des deux Tables GIR étaient régulièrement marqués par une certaine méfiance entre les acteurs issus de différents ancrages sectoriels. Faisant écho à plusieurs des participants, un répondant a souligné le caractère plutôt tendu des premières réunions et la distance qui séparait les points de vue au départ :

« ... des choses que les gens avaient sur le cœur, des coupes pas belles qu'ils avaient vues ou des chemins laissés dans un état impraticable. Les coupes finissent en mars et les compagnies ressortent rapidement de la forêt en raison des chemins. C'est un aspect qui revenait souvent. Au départ, on sentait de l'animosité entre les industriels et les utilisateurs de la forêt. » (Entrevue O5).

Ces mêmes problèmes de méfiance entre les différents intérêts se sont manifestés au début des travaux de la Table à Rouyn-Noranda. « Avant que l'on connaisse les intentions de chacun, il y avait de la méfiance. Est-ce que l'autre est là pour aboutir à quelque chose ou seulement pour défendre et gagner son point » (Entrevue A01). Cette méfiance entre acteurs de secteurs différents a fait en sorte que les discussions initiales ont surtout pris la forme de confrontations et de revendications logées auprès des industriels tandis que ces derniers avaient tendance à se rabattre sur les normes définies par le régime forestier (Entrevue O4 et A2).

Cette situation s'est en partie transformée au fil des rencontres et à mesure que les participants se sont apprivoisés. Progressivement, le dialogue a été rendu possible, du moins entre certains acteurs, et les discussions sont devenues plus ouvertes à la diversité des points de vue. Cependant, les répondants ont présenté assez différemment la trajectoire de leur Table GIR selon qu'elle se situait à Rouyn-Noranda ou en Outaouais. Dans ce dernier cas :

« Les industriels sont prêts à faire du chemin. Mais il est difficile de tous les mettre dans la même voie car chacun est différent. Dans notre région, CLC-Camint et la Louisiana Pacifique sont les mandataires de la gestion de la Table GIR. Ils font beaucoup d'efforts pour régler les problèmes avec les socio-forestiers [les acteurs autres que les industriels et les représentants de l'État]. Dans certains cas, ils font plus que ce que la loi oblige. Mais il y a encore des compagnies œuvrant dans l'aire commune qui ferment la porte et qui ne veulent rien savoir des socio-forestiers.

Chaque relation entre industriels et socio-forestiers est différente. Les préoccupations de l'un ne sont pas les mêmes que l'autre. Lorsqu'un socio-forestier va faire une entente avec un industriel pour arriver à quelque chose de bien, un autre socio-forestier va critiquer. Il y a encore une méfiance entre socio-forestiers et entre socio-forestiers et industriels» (Entrevue 04).

Malgré les bonnes volontés, le décloisonnement entre les différents secteurs demeure difficile. Ajouté à cela, le roulement des représentants à la Table GIR rend plus précaires les avancées sur le plan du rapprochement entre les acteurs. Comme le font remarquer plusieurs répondants (Entrevue O5 et O4), chaque fois qu'un organisme envoie un nouveau représentant à la Table, ce dernier a tendance à ramener la Table vers une logique de confrontation. Ce dernier constat nous semble particulièrement révélateur car il démontre que même si les individus sont intégrés dans une dynamique de gouvernance territoriale, l'intégration des organismes qu'ils représentent est loin d'être assurée.

Du côté de la Table de Rouyn-Noranda, le discours des acteurs est passablement différent, mais plusieurs des difficultés auxquelles elle fait face sont similaires à celles de la Table GIR 71-21-04. Comme en Outaouais, le remplacement du représentant d'un organisme par un nouveau venu représente souvent un défi additionnel pour la Table. De surcroît, plusieurs répondants (Entrevue A3 et A6) ont souligné la façon dont les discussions au début des travaux de la Table ont été dominées par les « experts » forestiers (représentants des industries et des ministères) et empreintes d'un jargon technique incompréhensible pour la plupart des nouveaux acteurs forestiers. Cependant, les interprétations des répondants laissent mieux apparaître la capacité de la gouvernance territoriale à favoriser la transversalité (Chiasson et al. 2006). Un élément de succès de la Table, mentionné à plusieurs reprises, est le rôle important joué par l'animateur. Contrairement à la Table 71-21-04 dont la responsabilité relève des mandataires de CAAF, à Rouyn-Noranda c'est la MRC qui va hériter de cette responsabilité. Cette dernière a embauché un ingénieur forestier chargé de jouer le rôle d'animateur et d'assurer la mise sur pied et la bonne marche de la Table. Il avait l'avantage de ne pas avoir été recruté par une compagnie, rendant son travail plus crédible du point de vue de certains acteurs qui avaient, au départ, une perception très négative du rôle des compagnies (Entrevue A4). Cet animateur a réalisé un important travail de médiation pour assurer une compréhension commune entre tous les participants à la Table. Par exemple, il a instauré un mode de fonctionnement amenant les « experts » à employer un langage accessible aux divers participants et il a favorisé des visites aux sites d'exploitation de plusieurs participants (Entrevue A3 et A4). Cela a permis de maintenir un intérêt relativement soutenu, malgré certains désistements, chez plusieurs participants, même chez quelques-uns qui au départ se sentaient plus ou moins à leur place (Entrevue A6).

L'expérience de la GIR de Rouyn-Noranda confirme, à notre avis, le poids exercé par les logiques sectorielles sur la gouvernance territoriale. Dans ce cas, comme dans celui de la Table 71-21-04, ces logiques sont très présentes à la Table.

Les différents acteurs parlent chacun un langage particulier, marqué par des frontières sectorielles et par des discours d'experts non accessibles aux autres acteurs. Dans ce contexte où les frontières sectorielles sont omniprésentes, l'instauration d'une dynamique de gouvernance territoriale ne va pas de soi. Il ne s'agit pas de mettre en place une structure de concertation territoriale pour qu'une gouvernance réellement transversale se mette branle. Pour reprendre l'expression de De Maillard et Roché (2005), il y a un « chemin sinueux » entre la proclamation du territorial et sa mise en place effective. Cela ne signifie pas que la territorialisation n'a aucune emprise et que, dans notre cas, le mécanisme des GIR ne change rien. S'ils n'ont pas réussi à tenir pleinement leur promesse d'intégrer la gestion du territoire forestier, les Tables ont tout de même donné lieu à des rapprochements significatifs entre acteurs d'horizons sectoriels et d'identités professionnelles fort différents et ont rendu possible des collaborations sur certains dossiers de sorte que la logique sectorielle ne s'en sorte pas inchangée (de Maillard et Roché 2005).

L'analyse de ces deux cas nous a permis de constater qu'une *territorialisation* était à l'œuvre, territorialisation qui, comme le veulent les auteurs qui utilisent le concept, n'exclut pas une importante résilience des logiques sectorielles. Ces dernières se sont manifestées fréquemment dans la gouvernance GIR sous forme de difficultés récurrentes d'intégration des compréhensions des enjeux forestiers. L'intégration (partielle) des perspectives sectorielles dans une horizontalité territoriale ne se fait qu'au profit d'un travail de longue durée et elle est restée, même dans le meilleur des cas, plutôt fragile. Bref, nous estimons que l'analyse de ces cas démontre la nécessité de toujours tenir compte des logiques sectorielles et témoigne du formidable défi que ces dernières sont susceptibles de poser à la gouvernance territoriale.

### **Des trajectoires de territorialisations différentes**

Si chacun des deux cas forestiers observés permet de constater le poids des logiques sectorielles dans la gouvernance territoriale, ils manifestent néanmoins des différences appréciables quant au degré de territorialisation. Olivier Mériaux (2005 : 93), parmi d'autres, fait remarquer que la profondeur de la territorialisation et sa capacité à intégrer les secteurs varient selon les territoires effectifs :

« Dans le cas français du moins, force est de constater que les acteurs des relations sociales demeurent structurés sur un mode sectoriel et centralisé, alors que l'intervention du politique promeut toujours davantage les logiques territoriales, la transversalité et le décloisonnement des systèmes d'actions. De nombreuses observations empiriques réalisées depuis une dizaine d'années montrent cependant une certaine tendance à la territorialisation du dialogue social. Mais ce mouvement est d'intensité variable selon les espaces de dialogue social considérés, comme l'est sa capacité à remettre en cause le caractère sectoriel des logiques d'action, des organisations et des régulations établies. Les

propos des répondants suggèrent qu'à Rouyn-Noranda, au prix d'efforts importants au niveau de l'animation, on a mieux réussi à infléchir les logiques sectorielles pour les intégrer dans la gouvernance territoriale sans que pour autant ces logiques disparaissent d'aucune façon. »

Cela confirme l'utilité du concept de *territorialisation* afin de discriminer de manière empirique des cas où la logique territoriale est plus ou moins approfondie. La distinction entre *forum* et *arènes* qu'Emmanuel Négrier (1997) emprunte à Bruno Jobert permet de caractériser les différences entre les deux Tables GIR. Comme Négrier (1997 : 267) le fait valoir, dans le cas des territoires régionaux européens, cette dichotomie permet de distinguer les territoires selon leur capacité :

- « à agréger les intérêts selon une logique à la fois verticale (entre différents niveaux) et horizontale de représentation des intérêts privés et publics;
- à construire un compromis territorialisé qui repose sur la régulation des interactions entre différents réseaux (fonctionnaires européens et nationaux, déconcentrés ou non, experts, agents de développement, scientifiques, représentants professionnels, corps techniques...) ».

Le *forum* désigne un territoire qui devient un cadre de référence pour les acteurs parce qu'il est capable de donner une cohérence aux intérêts divers, incluant les intérêts sectoriels. Pour sa part, *l'arène* renvoie à une région qui « n'est qu'un des niveaux, sans réelle capacité supérieure de coordination, de négociation entre intérêts » (Négrier 1997 : 267).

La Table GIR de Rouyn-Noranda semble se rapprocher davantage de la logique du *forum* que la Table 71-21-04 (Chiasson et Andrew, à paraître). Sans nous attarder outre mesure sur les différences, ce qui ressort dans ce dernier cas, ce sont les difficultés constantes (incompréhensions, conflits d'intérêt entre industriels et d'autres parties prenantes, par exemple) qui entravent la construction d'une vision intégrée de la forêt. Dans ce contexte, la capacité à intégrer les intérêts sectoriels dans la gouvernance territoriale apparaît fragile et sujette à des retournements. Dans le cas de la GIR de Rouyn-Noranda, on se rapproche d'une logique de *forum territorial*. Les intérêts sectoriels sont bien présents mais une gouvernance attentive a permis de construire un territoire d'action commune et de l'inscrire dans la durée. Citons à titre d'exemple le document produit par la Table GIR afin d'encadrer les pratiques des acteurs forestiers à partir de six champs de priorités (Cartier et Lafortune 2005).

## Conclusion

Ce texte s'était donné comme objectif de réfléchir à la place qui revient aux acteurs sectoriels dans la gouvernance des territoires en développement. Les travaux s'inscrivant dans *l'approche territoriale* ont souvent tenu pour acquis la capacité de la gouvernance territoriale à intégrer les secteurs dans une dynamique

horizontale. Cette présomption trouve peut-être sa source dans le fait que la très grande majorité des travaux en développement territorial porte sur des territoires qui sont exceptionnels. Notre étude de cas forestiers a permis de démontrer que la capacité de la gouvernance territoriale à produire de la transversalité ne va pas de soi.

Nous avons fait appel au concept de *territorialisation* afin de mieux éclairer l'articulation complexe entre territoire et secteur. D'une part, ce concept nous a permis d'observer l'omniprésence des acteurs et logiques sectorielles, même dans des initiatives de gestion de la forêt qui se voulaient *intégrées* mais qui, en réalité, demeurent marquées par des conceptions divergentes (et sectorialisées) du territoire forestier. D'autre part, elle nous a permis de constater que la Table GIR de Rouyn-Noranda et la Table 71-21-02 se démarquent empiriquement sur le plan de leur capacité à agréger les intérêts dans une identité commune. *L'approche territoriale* offre peu d'outils conceptuels pour caractériser des expériences de gouvernance territoriale où la mise en cohérence par les territoires est à géométrie variable (Négrier 1997; Faure 2007).

Il ne s'agit pas ici de rejeter l'approche territoriale et les études en développement territorial. Les acquis de cette approche sont trop importants. Cependant, le concept de *territorialisation* que nous avons emprunté aux travaux des chercheurs français sur le renouvellement de l'action publique permettrait d'enrichir la conception du territoire tout en dégageant de nouvelles pistes (et surtout de nouveaux territoires) de recherche pour le développement territorial. Cette voie serait particulièrement fertile dans le contexte de territoires qui, comme ceux que nous avons analysés ici, sont situés à l'extérieur des régions emblématiques où l'approche territoriale s'est souvent confortée.

## Références bibliographiques

- Amin, A. et N. Thrift. 1993. « Globalization, Institutional Thickness and the Local Economy », dans P. Healy (dir.). *Managing Cities. The New Urban Context*. Chichester: John Wiley, 91-110.
- Antheaume, B. et F. Giraux. 2005. *Le territoire est mort, vives les territoires : Une refabrication au nom du développement*. Paris : IRD.
- Andrew, C. et M. Goldsmith. 1998. « From Local Government to Local Governance and Beyond? » *International Political Science Review*, 19 : 101-117.
- Aydalot, P. 1984. « À la recherche de nouveaux dynamismes spatiaux », dans P. Aydalot (dir.). *Crise et espace*. Paris : Économica.
- Becatini, G. 1992. « Le district industriel marshallien : Une notion socio-économique », dans G. Benko et A. Lipietz (dir.). *Les régions qui gagnent*. Paris : Presses universitaires de France.
- Badie, B. 1995. *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*. Paris : Fayard.
- Barnèche-Miqueu, L. et N. Lahaye. 2005. « Des réseaux d'acteurs locaux pour des projets de territoire. Les cas des secteurs électrique et métallurgique

- pyrénéens », dans R. Guillaume (dir.). *Globalisation, systèmes productifs et dynamiques territoriales*. Paris : L'Harmattan, 115-148.
- Béhar, D. 2000. « Les nouveaux territoires de l'action publique », dans D. Pagès et N. Pélissier (dir.). *Territoires sous influence*. Paris : L'Harmattan, 83-92.
- Benko, G. et A. Lipietz. 1992. *Les régions qui gagnent : Districts et réseaux. Les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Paris : Presses universitaires de France.
- Blais, R. et G. Chiasson. 2005. « L'écoumène forestier canadien. État technique et communautés. L'appropriation difficile du territoire ». *Revue canadienne des sciences régionales*, 28 : 487-512.
- Blanc, L. 2000. « Mondialisation et nouvelles incertitudes territoriales », dans D. Pagès et N. Pélissier (dir.). *Territoires sous influence*. Paris : L'Harmattan, 103-120.
- Boudreault, J.A. 2004. « Territoire vécu, territoire stratégique et territoire institutionnalisé : De la redéfinition de la solidarité sociale à Los Angeles ». *Lien social et politiques* 52 : 107-118.
- Bouthilier, L. 2001. « Quebec: Consolidation and the Movement towards sustainability », dans M. Howlett (dir.). *Canadian Forest Policy. Adapting to Change*. Toronto: University of Toronto Press, 237-278.
- Brenner, N. 1999. « Beyond State-Centrism? Space, territoriality, and geographical scale in globalization studies ». *Theory and Society*, 28: 39-78.
- Caillose, J. 2007. « Questions sur l'identité juridique de la 'gouvernance' », dans R. Pasquier, R. Simoulin et J. Weisbein (dir.). *La gouvernance territoriale. Pratiques, Discours et Théories*. Paris : LGDJ.
- Callois, J. M. 2007. « Les limites du territoire : Une application de la notion de rayon de confiance au développement territorial ». *Revue d'économie régionale et urbaine*, 5 : 811-830.
- Carrier M. et B. Jean. 2000. « La reconstruction de la légitimité des collectivités rurales », dans M. Carrier et S. Côté, *Gouvernance et territoires ruraux. Éléments d'un débat sur la responsabilité du développement*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 41-64.
- Carrier, M. et S. Côté. 2000. *Gouvernance et territoires ruraux*. Ste-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Cartier, P. et V. Lafortune. 2005. *Suivi de l'entente de gestion intégrée des ressources du milieu forestier de Rouyn-Noranda. Rapport 2003-2004*. Ville de Rouyn-Noranda.
- Chiasson, G. 2004. « De quel bois on se chauffe ? Les politiques forestières au Québec en ce début de siècle ». *FuturWest*, 11 : 4-7.
- \_\_\_\_\_. 2000. *Penser et voir démocratiquement le développement local*. Ottawa : Thèse de doctorat en science politique, Université d'Ottawa.
- \_\_\_\_\_. 1997. « The 'Crisis of the welfare state' and Democracy: A Discourse Analysis of ACOA », dans *The Welfare State in Canada: Past, Present and Future*. Toronto: Irwin Publications, 74-87.
- Chiasson, G. et C. Andrew. À paraître. « Gouvernance locale des forêts et bien commun : Des petites sociétés à l'intérieur des petites sociétés ? », dans J. Boucher, S. Koleva, P. Lenel et J. Y. Thériault (dir.). *Petites sociétés et*

- intégration régionale* (titre provisoire). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Chiasson, G., C. Andrew, J. Boucher, R. Blais et A. Gilbert. 2003. « La gouvernance locale dans les milieux ruraux périphériques québécois ». *Économie et Solidarités*, 34 : 132-139.
- Chiasson, G., C. Andrew et J. Perron. 2006. « Développement territorial et forêts : La création de nouveaux territoires forestiers en Outaouais et en Abitibi ». *Recherches sociographiques*, 47 : 555-572.
- Chiasson, G., J. Boucher et T. Martin. 2005. « La forêt plurielle. Nouveaux modes de gestion et d'utilisation de la forêt, le cas de la Forêt de l'Aigle ». *Vertigo*, 6 : 1-11.
- Comeau, Y. 2003. *Guide de collecte et de catégorisation des données pour l'étude d'activités de l'économie sociale et solidaire*. Gatineau : Université du Québec en Outaouais, Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités. Cahier conjoint CRISES/CRDC, Série Recherche no 30.
- De Maillard, J. et S. Roché. 2005. « La sécurité entre secteurs et territoires », dans A. Faure et A. C. Douillet (dir.). *L'action publique et la question territoriale*. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 33-51.
- Douillet, A.C. 2005. « Conclusion générale. Fin des logiques sectorielles ou nouveaux cadres territoriaux ? », dans A. Faure et A. C. Douillet (dir.). *L'action publique et la question territoriale*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 271-280.
- \_\_\_\_\_. C. 2003. « Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique ». *Revue française de science politique* 53 (4) : 583-606.
- Duchastel, J. 2004. « Du gouvernement à la gouvernance », dans R. Canet et J. Duchastel (dir.). *La régulation néolibérale. Crise ou ajustement ?* Montréal : Athéna Éditions, 17-47.
- Duran, P. et J. C. Thoenig. 1996. « L'État et la gestion publique territoriale ». *Revue française de science politique*, 46 : 580-623.
- Faure, A. 2007. « Politiques publiques et gouvernements urbains : Le temps venu de la démocratie différentielle ? ». *Télescope*, 3 : 11-19.
- \_\_\_\_\_. 1997. « La subsidiarité rampante des territoires en politique », dans A. Faure (dir.). *Territoires et subsidiarité*. Paris : L'Harmattan, 227-251.
- Faure, A. et A. C. Douillet (dir.). 2005. *L'action publique et la question territoriale*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- Friedman, J. et C. Weaver. 1979. *Territory and Function. The Evolution of Regional Planning*. Berkeley: University of California Press.
- Gagnon, C. 1999. « La gouvernance environnementale locale : Où est le timonier ? ». *Économie et Solidarités*, 30 : 94-111.
- Guesnier, B. 2005. *Décentralisation : À la recherche d'échelles spatiales pertinentes pour une gouvernance territoriale efficace*. Document en ligne consulté le 5 avril 2008 : <http://sceco.univ-poitiers.fr/recherpubli/doctravail/T2005-05.pdf>.
- Hadjimichalis, C. 2006. « Non-Economic Factors in Economic Geography and in 'New Regionalism': A Sympathetic Critique ». *International Journal of Urban and Regional Research*, 30 : 690-704.

- Hassenteufel, P. et J. Rasmussen. 2000. « Le(s) territoire(s) entre le politique et les politiques. Les apports de la science politique », dans D. Pagès et N. Pélissier (dir.). *Territoires sous influence*. Paris : L'Harmattan, 59-82.
- Helmsing, A.H.J. 2001. « Externalities, Learning and Governance: New perspectives on Local Economic Development ». *Development and Change*, 32: 277-308.
- Jambes, J.P. 2000. « Territoire en questions : Doutes et réponses de la géographie », dans D. Pagès et N. Pélissier (dir.). *Territoires sous influence*. Paris : L'Harmattan, 45-58.
- Jean, B. 2006. « Présentation. Le développement territorial : Un nouveau regard sur les régions du Québec ». *Recherches sociographiques*, 47 : 465-474.
- Jean, B. 1989. « Le développement régional à l'heure du développement local : Le temps des incertitudes ». *Revue canadienne des sciences régionales*, 12 : 9-24.
- Jeannier, F. 2006. « La régénération des quartiers industriels sinistrés : Le rôle des sociétés locales de développement à Glasgow ». *Géocarrefour*, 81 : 127-134.
- Jessop, B. 1998. « L'essor de la gouvernance et ses risques d'échec : Le cas du développement économique ». *Revue internationale des sciences sociales*, 155 : 31-49.
- Joannis, M. et F. Martin. 2005. *La dimension territoriale des politiques de développement économique au Québec : Enjeux contemporains*. Site Web de CIRANO : <http://www.cirano.ca/pdf/publications/2005RB-01.pdf>.
- Jouve, B. 2004. « Introduction : Les métropoles au croisement de la globalisation et de la transformation du politique », dans B. Jouve et P. Booth (dir.). *Démocraties métropolitaines*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 1-18.
- Joye, D. et J. P. Leresche. 1997. « Gouvernance et nouveaux territoires d'action publique », dans J.P. Leresche, G. Saez et M. Bassand (dir.). *Gouvernance métropolitaine et transfrontalière, action politique territoriale*. Paris : L'Harmattan.
- Juillet L. et C. Andrew. 1999. « Développement durable et nouveaux modes de gouvernance locale : le cas de la Ville d'Ottawa ». *Économie et Solidarités*, 30 : 75-93.
- Lafontaine, D. et B. Jean. 2005. « Présentation », dans D. Lafontaine et B. Jean (dir.). *Territoires et fonction. Tome 1. Des politiques aux théories : Les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*. Rimouski : Coédition du GRIDEQ et du CRDT.
- Leclerc, É. 2008. *Contribution de la nouvelle gouvernance à la gestion écosystémique des forêts : Le cas de la Table de Gestion intégrée de Rouyn-Noranda*. Montréal : mémoire de maîtrise en sciences de l'environnement, Université du Québec à Montréal.
- Lecomte, N., M. Martineau-Delisle et S. Nadeau. 2005. « Participatory Requirements in Forest Management Planning in Eastern Canada: A Temporal and Interprovincial Perspective ». *The Forestry Chronicle*, 81 : 398-402.
- Le Galès, P. 2004. « À chaque ville sa gouvernance ». *Sciences humaines*, 44.
- Le Galès, P. 1998. « Regulation and Governance in European Cities ».



- International Journal of Urban and Regional Research*, 22 : 482-506.
- Leresche, J. P., G. Saez et M. Bassand. 1997. *Gouvernance métropolitaine et transfrontalière, action politique territoriale*. Paris : L'Harmattan.
- Maillat, D. 1992. « Milieux et dynamique territoriale de l'innovation ». *Revue canadienne des sciences régionales*, 15 : 199-218.
- Mériaux, O. 2005. « Les débordements territorial des politiques sectorielles », dans A. Faure et A. C. Douillet (dir.). *L'action publique et la question territoriale*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, 27-32.
- Muller, P. 1985. « Un schéma d'analyse des politiques sectorielles ». *Revue française de science politique*, 35 : 165-188.
- Négrier, E. 1997. « Subsidiarité et échange politique régionalisé », dans A. Faure (dir.). *Territoires et subsidiarité*. Paris : L'Harmattan, 253-272.
- Osmont, A. 1998. « La 'gouvernance' : Concept mou, politique ferme ». *Les Annales de la recherche urbaine*, 80-81 : 19-26.
- Pagès, D. et N. Pélissier. 2000. *Territoires sous influence*. Paris : L'Harmattan, 83-92.
- Pal, L. 2001. *Beyond Policy Analysis: Public Issue Management in Turbulent Times*. Scarborough: Nelson Thompson Learning.
- Paquet, G. 2001. « La gouvernance comme manière de voir : Le paradigme de l'apprentissage collectif », dans L. Cardinal et C. Andrew (dir.). *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*. Ottawa : Les Presses de l'Université d'Ottawa, 9-41.
- Pasquier, R., V. Simoulin et J. Weisbein (dir.). 2007. *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*. Paris : Maison des sciences de l'homme.
- Pinson, G. 2003. « Le chantier de recherche de la gouvernance urbaine et la question de la production des savoirs dans et pour l'action ». *Lien social et politiques*, 50 : 39-55.
- Simard, M. et G. Mercier. 2005. « Développement territorial et gouvernance au Québec. L'approche par domaines géographiques », dans D. Lafontaine et B. Jean (dir.). *Territoires et fonction. Tome 1. Des politiques aux théories : les modèles de développement régional et de gouvernance en débats*. Rimouski : Co-édition du GRIDEQ et du CRDT, 111-130.
- Scott, A. et M. Storper. 2003. « Regions, Globalization and Development ». *Regional Studies*, 37 : 579-593.
- Storper, M. 1997. « Territories, Flows and Hierarchies in the Global Economy », dans K. Cox (dir.). *Spaces of Globalization. Reasserting the Power of the Local*. New York: Guilford Press, 19-44.
- Tremblay, D.-G. 1995. « Flexibilité techno-organisationnelle et districts industriels : Un piège ou un avenir pour les régions du Québec », dans S. Côté, J.L. Klein et M.-U. Proulx, *Et les régions qui perdent ?* Rimouski : GRIDEQ, 17-38.
- Tretter, E. 2008. « Scales, Regimes and the Urban Governance of Glasgow ». *Journal of Urban Affairs*, 30 : 87-102.
- Veltz, P. 1996. *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*. Paris : Presses Universitaires de France.

